

Rupt-en-Woëvre

Plan Local d'Urbanisme

Annexe au règlement

Sommaire

LISTE DES ANNEXES AU REGLEMENT :	3
ANNEXE : CAHIER DE RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	4
ANNEXE : CAHIER DE RECOMMANDATIONS POUR LES STATIONNEMENTS	9

Liste des annexes au règlement :

Les annexes du présent règlement n'ont **pas de valeur réglementaire**. Elles ne sont donc pas opposables lors d'une demande d'occupation du sol.

Elles permettent d'expliquer, de présenter et de conseiller les demandeurs lors d'une demande d'autorisation d'occupation du sol.

Elles sont composées de :

- Cahier de recommandations environnementales
- Cahier de recommandations pour les stationnements

Annexe : Cahier de recommandations environnementales

Objectif : sensibiliser en se référant à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Utilité : Aider à concevoir votre habitation dans la recherche d'un respect des ressources de notre planète, d'une optimisation des dépenses d'énergie et de la minimisation des risques pour la santé.

La démarche HQE a été fondée sur une logique de hiérarchisation d'exigences environnementales qui se résument en 14 cibles regroupées autour de quatre grands domaines d'intervention :

- | | |
|----------------------|--------------|
| ■ l'éco-construction | ■ le confort |
| ■ l'éco-gestion | ■ la santé |

Les économies générées

De 20 à 50 % d'économie d'énergie grâce à :

- Conception bâtiment : orientation, forme, optimisation de l'éclairage naturel...
- Technologies de construction performantes : isolation des façades, volets isolants...
- Equipements performants : chaudière haut rendement, équipements basse consommation, thermostat, mitigeurs, économiseur d'eau, chasse d'eau double flux,
- Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, le nettoyage...

Un bien-être non quantifiable des utilisateurs grâce à :

- Produits incorporant peu de solvants
- Matériaux sains (bois, isolants naturels, produits NF-environnement ...)
- Dispositions constructives assurant le confort d'été et évitant les effets de parois froides
- Equipements respectant les règles techniques en termes de renouvellement d'air, humidité, température, etc..., contribuant à l'amélioration de l'air intérieur.

Présentation détaillée des cibles HQE

Cible n°1 : la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat

- ➔ Orientation de l'habitation vis-à-vis du soleil et vis-à-vis du vent
- ➔ Relief, nature du sol et du sous-sol
- ➔ Végétation, constructions environnantes et espaces verts : *plantation d'essences à feuilles caduques pour protéger les façades exposées et laisser passer les rayons du soleil en hiver*
- ➔ Eaux superficielles et préservation de la perméabilité des sols : privilégier le végétal, étudier la gestion des eaux de pluie



Les parkings paysagés perméables

Plaques de béton alvéolées recouvertes de pelouse.

Ne dénature pas le paysage par les parkings et améliore l'infiltration de l'eau dans le sol (lutte contre les inondations).

Cible n°2 : le choix intégré des procédés et produits de construction

- ➔ Impacts importants sur l'environnement, le confort des utilisateurs et leur santé.
- ➔ Choix des matériaux fondé sur des critères techniques, économiques et environnementaux

Cible n°3 : les chantiers à faibles nuisances ou « chantiers verts »

- ➔ réduire les substances rejetées solides, liquides (boues...) ou gazeuses (poussières ...)

Cible n°4 : la gestion de l'énergie

- ➔ Bonne isolation du bâtiment (fenêtres, murs)
- ➔ Optimisation de l'apport en lumière naturelle
- ➔ Vérifier les performances énergétiques (chauffage, électroménager...)
- ➔ l'énergie solaire thermique : produire de l'eau chaude sanitaire et de chauffage par capteurs
- ➔ la géothermie : pompe à chaleur géothermique captant la chaleur emmagasinée dans le sol
- ➔ le bois : utilisé à mi-saison ou en chauffage d'appoint (*attention : forêts entretenues*)

Cible n°5 : la gestion de l'eau

L'économie en eau potable

- ➔ réducteurs de pression (régulariser le débit et de limiter la pression au point de distribution)
- ➔ chasses d'eau équipées d'une commande sélective de 3 ou 6 litres,
- ➔ robinets mitigeurs pour fournir rapidement une eau à la température souhaitée,
- ➔ appareils ménagers à faible consommation d'eau.

La gestion des eaux usées domestiques

- ➔ Obligation de se raccorder par des canalisations souterraines au réseau public d'eaux usées.

La gestion des eaux pluviales

- ➔ Infiltration dans le jardin *si la nature du sol le permet* : végétalisation des espaces extérieurs et l'aménagement de cheminements piétonniers perméables (gravillon, sable ou dalles)
- ➔ Rétention dans des cuves (citernes étanches) : arrosage, lavage
- ➔ Rejet dans des bassins d'agrément : limite le rejet des eaux de ruissellement de la parcelle dans le réseau urbain et ainsi éviter les risques d'inondation en cas de fortes précipitations.

Cible n°6 : la gestion des déchets d'activité

- ➔ Valorisation organique par compostage ou méthanisation pour les déchets verts
- ➔ Valorisation des papiers, cartons, verres et métaux, recyclés dans ou récupérés
- ➔ Valorisation énergétique des déchets, brûlés dans une usine d'incinération
- ➔ Collecte particulière pour les déchets toxiques (acides, matières inflammables, carburants...)
- ➔ Prévoir un espace suffisant pour accueillir les bacs des différentes collectes

Cible n°8 : le confort hygrothermique

Définition : sensation d'une personne par rapport à la température et à l'humidité ambiantes du local

Afin de favoriser le confort hygrothermique il convient de :

- ➔ Apports solaires en hiver tout en les limitant en été (orientation et isolation du vitrage)
- ➔ Renouveler l'air en veillant à ce que l'humidité reste comprise entre 30 % et 70 %

Cible n°9 : le confort acoustique

A prévoir lors de la construction, les solutions sont plus onéreuses pour les travaux d'amélioration.

- ➔ Matériaux absorbants = diminuer la réverbération des bruits (plafonds, sol, double vitrage...)
- ➔ Favoriser la végétalisation à l'extérieur (écran de protection)

Cible n°10 : le confort visuel

L'éclairage naturel est plus adapté aux besoins physiologiques de l'homme que l'éclairage artificiel.

- ➔ Eclairage d'ambiance suffisant sans éblouir
- ➔ Ensoleillement et apport calorifique hivernal tout en maîtrisant les surchauffes d'été
- ➔ Offrir des vues agréables sur l'extérieur

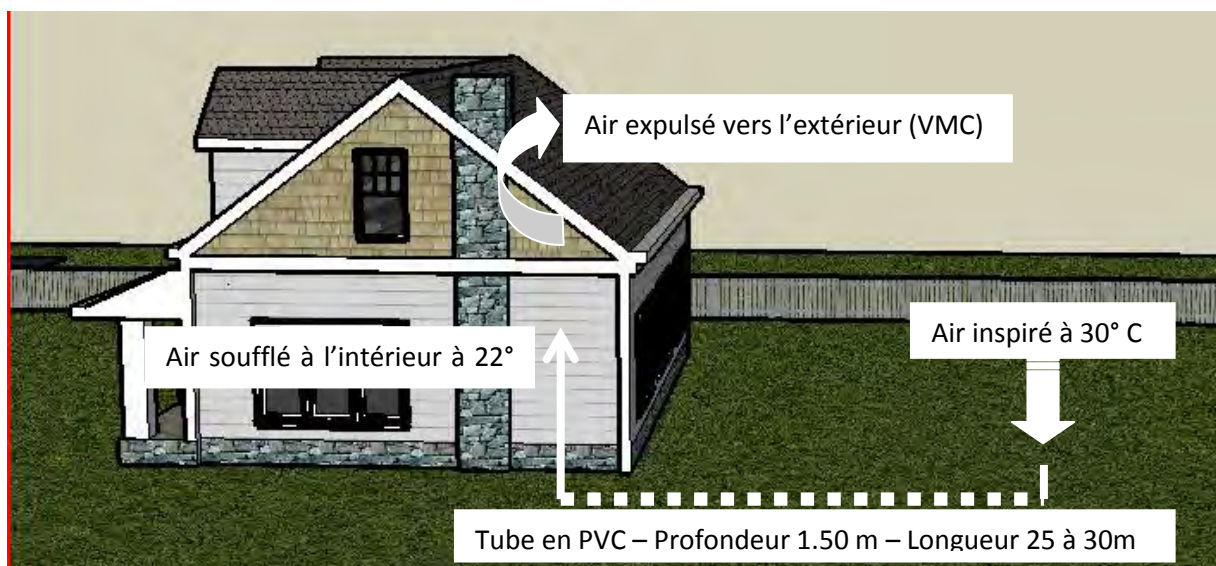
Cible n°11 : le confort olfactif

Le confort olfactif consiste en une recherche de la qualité de l'air ambiant par deux moyens :

- ➔ Limitation des polluants à la source (séparation des locaux déchets, matériaux non agressifs)
- ➔ Ventilation appropriée des locaux (Ventilation Mécanique Contrôlée).

Cibles n°12, n°13 et n°14: la qualité sanitaire des espaces, la qualité de l'air et de l'eau

- ➔ Matériaux de construction et des produits labellisés (Eco Label, marque NF Environnement),
- ➔ Eviter les revêtements favorisant les substances allergisantes (acariens, moisissures...),
- ➔ Produits et matériaux sans impact sur l'environnement et la santé (peintures naturelles sans solvant),
- ➔ Ventiler les pièces pour la qualité de l'air et les excès d'humidité



Un puit canadien (ou climatisation naturelle)

Exemples d'actions Haute Qualité Environnementale

<i>Cible</i>	<i>Objet de la cible</i>	<i>Propositions</i>
1	Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat	Parc urbain - Parcours promenade Toitures végétalisées - parkings paysagers
2	Choix intégré des procédés et produits de construction	Réutilisation des pierres issues de la démolition de bâtiments divers.
3	Chantier à faibles nuisances	Gestion différenciée des déchets de chantier (tri sélectif)
4	Gestion de l'énergie	Recours aux panneaux solaires photovoltaïques et thermiques Citerne de récupération des eaux de pluie Isolation de qualité
5	Gestion de l'eau	Favoriser l'infiltration de l'eau avec les parkings paysagers Favoriser la rétention d'eau avec les toitures végétalisées Favoriser la biodiversité grâce aux zones humides
6	Gestion des déchets d'activités	Création de bornes de récupération des déchets d'activités
8	Confort hygrothermique	Renouvellement de l'air et baies vitrées orientées
10	Confort visuel	Toitures végétalisées - Parkings paysagers Rénovation des façades existantes
11	Confort olfactif	Essences locales non allergènes
13	Qualité de l'air	Ventilation par puit canadien (climatisation naturelle)
14	Qualité de l'eau	Utilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires, lave-linge, arrosage...

Annexe : Cahier de recommandations pour les stationnements

Modalités pratiques du calcul du nombre de places

Toute tranche de calcul débutée doit être arrondie à la tranche supérieure (Exemple : pour un nombre calculé de 7.3 places de stationnement, il sera retenu 8 places de stationnement). Le calcul applicable à tout établissement ou construction non précisé dans le tableau ci-dessus est celui auquel ils sont le plus directement assimilables.

Lorsqu'un projet comporte plusieurs destination, le nombre de places se calcul au prorata de la SHON de chaque destination de construction.

Dimensions des stationnements

Une moyenne de 25m² par place de stationnement doit être comptée.

Stationnement en bataille : perpendiculaire à la voie

- Largeur : 2m50
- Longueur : 5m
- Recul minimum : 6m

Stationnement en épis : angle de 45° par rapport à la voie

- Largeur : 2m50
- Longueur : 5m à la perpendiculaire
- Recul minimum : 3m40

Stationnement en épis : angle de 60° par rapport à la voie

- Largeur : 2m50
- Longueur : 5m à la perpendiculaire
- Recul minimum : 3m80

Stationnement en créneau : parallèle à la voie

- Largeur : 2m
- Longueur : 5m80
- Recul minimum : 3m

Stationnement pour personne à mobilité réduite

- Surlargeur de 80cm libre de tout obstacle

Stationnement situés dans une construction nouvelle de logements collectifs pour deux roues non motorisés

- Couverte et accessible depuis l'espace public et 1 m² par tranche de 50 m² de SHON